

FICHE DE POSTE

Corps (grades) : Chef d'exploitation - filière technicien

Poste numéro : 69380

Spécialité : - sans spécialité

Correspondance fiche métier : Instructeur(trice) des autorisations d'urbanisme

LOCALISATION

Direction : direction de l'urbanisme

Service : SPCPR circonscription
Sud (arrondissements : 5, 6, 12, 13
et 14)

Adresse : 6, promenade Claude Lévi-Strauss

Code Postal : 75013

Ville : PARIS

Arrondt ou Département : 13

Accès : M14 ou RER C
Bibliothèque François Mitterrand.
Bus : 62, 64, 89, 132 et 325

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Au sein du Service du Permis de Construire et du Paysage de la Rue la circonscription est notamment chargée de l'instruction et de la délivrance des autorisations d'urbanisme, d'enseignes, d'étalages de terrasses, ainsi que de missions relevant du contrôle, de la fiscalité, du contentieux et des statistiques de la construction.

NATURE DU POSTE

Intitulé du poste : Instructeur.trice des autorisations d'urbanisme

Contexte hiérarchique : Placé.e sous l'autorité directe de l'adjoint au chef de circonscription chargé de l'urbanisme

Encadrement : NON

Activités principales : L'instruction des autorisations d'urbanisme se fait par voie dématérialisée.

L'instructeur.trice est notamment chargé (e) des activités suivantes:

-Procéder à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (déclarations préalables et de ravalement, permis de démolir) dont il a la charge sur le territoire pour lequel il est le référent (13ème arrondissement). À ce titre il consulte la mairie d'arrondissement. L'instruction, désormais uniquement par voie dématérialisée, consiste entre autres tâches à effectuer la complétude règlementaire des demandes d'autorisation, la notification des délais d'instruction et l'analyse des projets au regard du PLU et du code de l'urbanisme, en collaboration avec les services support du SPCPR,

-Formuler une décision relative à ces demandes (rapport d'instruction) et rédiger le cas échéant l'arrêté de décision avec le soutien des instructeurs juristes si nécessaire,

-Être l'interlocuteur privilégié des porteurs de projets et des collaborateurs de la Direction de l'Urbanisme au cours de l'instruction des demandes dont il a la charge et après décision.

-Recevoir les usagers en présentiel ou en distanciel afin de les informer, conseiller et orienter préalablement au dépôt des demandes en collaboration avec l'instructeur A.

L'instructeur chef d'exploitation a également la charge de l'instruction de permis de construire non complexes.

L'aptitude au travail en équipe est par ailleurs, une qualité requise pour le poste. L'instructeur est autonome mais travaille au quotidien avec les autres agents de la circonscription et notamment avec les instructeurs de permis, les instructeurs juristes, les contrôleurs de la construction.

Spécificités du poste / contraintes :

PROFIL SOUHAITÉ

Qualités requises	Connaissances professionnelles	Savoir-faire
N°1 Capacité d'écoute et sens du dialogue	N°1 Connaissance ou appétence pour l'architecture, du patrimoine et de l'urbanisme de Paris si possible	N°1 Sens de l'organisation et aptitude à gérer les priorités et les urgences
N°2 Rigueur, esprit de synthèse et d'analyse	N°2 Connaissance des différentes réglementations appliquées, formation assurée (code de l'urbanisme; PLU)	N°2 Aptitude au travail en équipe
N°3	N°3	N°3 Maîtrise des outils informatiques
N°4	N°4	N°4
N°5	N°5	N°5

Formation et / ou expérience professionnelle souhaitée(s) :

CONTACT

Nom : Yann LE TOUMELIN

Tél : 01 42 76 34 84

Bureau : 3-12RC

Email : yann.letoumelin@paris.fr

Service : SPCPR - circonscription Sud

Adresse : 6, promenade Claude Lévi-Strauss Paris 13e

Poste à pourvoir à compter du : 01/06/2023